

INFORMATIONS IMPORTANTES À la suite des annonces du 31 Mars 2021

En lien avec les annonces gouvernementales du 31/03, l'organisation retenue est la suivante :

Pour la semaine du mardi 06 au vendredi 09 avril (Hors mercredi 07/04)

Prise en charge des enfants pour les familles prioritaires dans toutes les écoles amilloises sur le temps scolaire par les enseignants et périscolaire matin et soir aux horaires et lieux habituels.

Le ramassage scolaire est maintenu pour les enfants prioritaires inscrits.



Sont prioritaires : Tout le personnel des établissements de santé, des établissements sociaux et médico-sociaux travaillant en EHPAD et EHPA, des établissements pour personnes handicapées, des services d'aide à domicile, des services infirmiers à domicile, des établissements d'accueil du jeune enfant ouverts, les professionnels de santé libéraux, tout le personnel de crèche chargés d'accueillir en urgence les enfants des soignants, les services de l'Etat chargés de la gestion de l'épidémie, les agents municipaux de la ville et pour les enseignants en présentiel dont les enfants sont scolarisés à Amilly.

→ **Attestation à fournir obligatoirement prouvant du maintien de l'activité en présentiel – valable si un des parents répond aux critères sauf si l'autre parent est sans activité professionnelle ou en télétravail**



Les enfants dont les familles sont en télétravail ou sans activité professionnelle ne seront pas accueillis aux services municipaux (accueils matin / soir et midi).
MERCI DE NE PAS VOUS PRESENTER AUX SERVICES PERISCOLAIRES NI AU BUS SI VOUS N'ÊTES PAS PRIORITAIRES.

Le service de **restauration municipale est maintenu**, il suffira de l'indiquer le matin aux animateurs ou enseignants. Les menus seront adaptés au jour le jour, nous ne pouvons communiquer sur leur contenu. En cas d'allergie, il est conseillé de fournir un panier repas à votre enfant.

Toutes les réservations pour la cantine et accueil matin/soir du 06 au 23 avril ont été annulées par le service Education, nous pointerons les enfants prioritaires présents au jour le jour. Le service sera facturé. Les réservations à compter du 26 avril sont maintenant possibles par internet en priorité, nous ne traiterons pas les demandes par mail ni par téléphone.

Pour le mercredi 07 avril

Maintien de l'accueil de loisirs à la Pailleterie en journée et au Clos Vinot en demi-journée aux horaires et lieux habituels mais prise en charge des enfants pour les familles prioritaires uniquement (voir règles ci-dessus pour cas prioritaires).

La navette Clos Vinot pour aller à la Pailleterie est maintenue matin et soir uniquement pour cette date.

☞ Vous devrez accompagner vos enfants jusqu'au lieu d'accueil et vous présenter aux animateurs.



Si vous êtes prioritaires, merci de **confirmer par mail à : service.education@amilly45.fr avant le lundi 05/04 la présence de votre enfant** pour le mercredi 07/04 en précisant journée ou matinée. *Pas de réservation par téléphone.*

CONCERNANT LES VACANCES SCOLAIRES DU 12 AU 23 AVRIL - VOIR VERSO 

Pour Les vacances scolaires du lundi 12 au vendredi 23 avril

Prise en charge des enfants pour les familles prioritaires à LA PAILLETERIE aux horaires habituels.

Il n'y aura pas de navette de bus Clos Vinot/Pailleterie donc pas d'accueil au Clos Vinot.

Tous les enfants devront être déposés à la Pailleterie.



Sont prioritaires : Mêmes conditions définies en page recto

→ **Attestation à fournir dans les mêmes conditions énoncées au recto**

Si vous êtes prioritaires, merci de **confirmer par mail à : service.education@amilly45.fr avant le jeudi 08/04 la présence de votre enfant** avec les jours demandés. *Il n'est pas possible de réserver en ligne. Le service sera facturé.*



Les enfants dont les familles sont en télétravail ou sans activité professionnelle ne seront pas accueillis aux services municipaux.

MERCI DE NE PAS VOUS PRESENTER AUX SERVICES PERISCOLAIRES SI VOUS N'ÊTES PAS PRIORITAIRES.

Toutes les réservations qui avaient été faites pour la période du 26 avril au 07 mai ont été annulées par le service Enfance.

RAPPELS

Port du masque obligatoire pour les enfants de plus de 6 ans -> *Masque fourni par les familles – En prévoir 2 voire 3 par jour par enfant*

Port du masque obligatoire pour les adultes aux abords des structures d'accueil d'enfants -> *Arrêté municipal en vigueur*

Pour les services périscolaires matin / soir / accueil des vacances et mercredi : Accompagnement des enfants par un adulte jusqu'au lieu d'accueil et pas à la grille d'entrée – idem le soir récupération au lieu d'accueil -> *il faut se présenter impérativement aux animateurs*

Dans cette période difficile pour tous, nous comptons sur votre vigilance pour respecter les règles énoncées notamment celles concernant l'accueil prioritaire.

Vous en remerciant,

*Service Education/Enfance
Ville d'Amilly*